

Recherches sociographiques



Louis GAGNON, *Louis XV et le Canada, 1743-1763*. Québec, Septentrion, 2014, 181 p.

Marie-Ève Ouellet

Volume 56, numéro 2-3, mai-décembre 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034220ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034220ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Ouellet, M.-È. (2015). Compte rendu de [Louis GAGNON, *Louis XV et le Canada, 1743-1763*. Québec, Septentrion, 2014, 181 p.] *Recherches sociographiques*, 56(2-3), 516-518. <https://doi.org/10.7202/1034220ar>

L'histoire du Québec en 30 secondes propose également huit profils de personnalités, dont l'identité surprendra quelquefois, et dont la philosophie ramène aux notions de *populaire* et de *contemporain* relevées précédemment. Ainsi, pour la période de la Nouvelle-France, l'une des sept périodes définies ici, les auteurs ont choisi de s'attarder non pas sur un Jacques Cartier, un Champlain ou un Jean Talon, mais plutôt sur une femme commerçante mère de 14 enfants, Marie-Anne Barbel, et sur une ursuline généralement méconnue de la population, Eulalie Duchrocher. Le curé Antoine Labelle, « l'apôtre de la colonisation », est par ailleurs préféré à l'évêque de Montréal, Ignace Bourget, pour représenter l'origine de la Réaction religieuse dont les effets se feraient pourtant sentir jusqu'à la Révolution tranquille. Pour la période 1887-1939, on choisit la Bolduc plutôt que Nelligan, et pour celle allant de 1939 à 1976, la politique est encore une fois oubliée au profit du génie inventif d'un Québécois, Joseph-Armand Bombardier. Seules les deux dernières biographies, celles de René Lévesque et de Pierre Elliott Trudeau, peuvent être considérées comme des ajouts logiques qui iraient de soi dans toute tentative de mise en perspective rapide de l'histoire du Québec.

Malgré la première impression d'un contenu strictement factuel et historique, on reconnaît rapidement dans cet ouvrage, en cela fort original, un désir pédagogique de communication avec un lectorat plus jeune qu'on ne peut intéresser qu'en rejoignant ses intérêts et son quotidien.

Jean LEVASSEUR

*Département d'études françaises et québécoises,
Université Bishop's.
jlevass@ubishops.ca*

Louis GAGNON, *Louis XV et le Canada, 1743-1763*. Québec, Septentrion, 2014, 181 p.

Consacré à Louis XV, dit le Bien-Aimé, l'ouvrage de Louis Gagnon fait suite à un précédent volume paru en 2011, consacré celui-là au début du règne du Roi Soleil. Ce nouvel opus se concentre sur les vingt dernières années du Régime français en Amérique du Nord, mais le rideau s'ouvre avec la Régence et l'auteur pousse sa réflexion au-delà du Traité de Paris, en s'interrogeant notamment sur le sort des Canadiens. L'ouvrage est composé de six chapitres qui suivent l'escalade des hostilités, parallèlement au renforcement du pouvoir d'un roi qui serait passé d'une tutelle à une autre (Régence et ministère du cardinal de Fleury), avant d'assumer pleinement son rôle après la mort du cardinal. Doté d'un talent de conteur et d'un joli sens de la formule, Gagnon confirme ici sa volonté de mettre en récit cette histoire, en accordant une place importante aux témoignages des acteurs et en donnant vie à ce roi dont il cherche à cerner les émotions et les stratégies. L'auteur poursuit deux objectifs pleinement assumés : « analyser la relation existant entre le roi de France et le Canada », et produire une « réflexion sur le 18^e siècle » (p. 14). La conciliation de ces deux objectifs n'est toutefois pas sans conséquence sur la démonstration, certaines digressions sur une note identitaire (ex. p. 90, note 8) venant briser le rythme de l'analyse historique.

La table est mise dès le prologue, où Gagnon affirme qu'il « assume la continuité de cette histoire commencée sous Louis XIV » (p. 17). Une histoire de ce qui fut, mais aussi bien souvent de ce qui aurait pu être. On ressent ainsi tout au long du livre une certaine nostalgie de cette « civilisation française » en Amérique. Si l'ouvrage est moins destiné aux historiens qu'à l'amateur d'histoire, il faut néanmoins souligner certaines lacunes méthodologiques, notamment dans l'analyse des sources. Ainsi, les écrits de Voltaire auraient nécessité un traitement plus distancé, car si Gagnon semble nourrir de grandes attentes envers le philosophe et s'appuie fréquemment sur ses observations, notamment au sujet de la marine, il déplore également sa partialité, pourtant inévitable venant d'un témoin qui n'a aucune prétention à l'objectivité historique. La place accordée à l'auteur de *Candide* apparaît d'ailleurs démesurée par rapport aux autres acteurs, au point que par moments le philosophe éclipse le monarque. Il faut sans doute blâmer le manque de sources donnant accès à la pensée de Louis XV, que Gagnon lui-même déplore (p. 13). On peut alors se demander ce qui a présidé à la sélection des témoins appelés à la barre. L'explication réside dans le choix qu'a fait l'auteur de privilégier des sources publiées; cette décision, pour pratique qu'elle soit, restreint forcément le champ de vision. Du côté des sources secondaires, on remarque l'absence d'études sur les institutions monarchiques, la bibliographie présentant surtout des monographies sur des personnages marquants en sus d'études sur la guerre de Sept Ans. De fait, si l'auteur analyse les actions de Louis XV avec beaucoup d'aplomb, certaines remarques trahissent un manque de connaissance de l'administration monarchique et de ses principes constitutifs, notamment la notion de gouvernement par Conseil, qui n'est pas en contradiction avec le pouvoir absolu du roi et ne constitue nullement une restriction de son pouvoir (p. 129). La collégialité et la concertation précédant la prise de décision – qui s'articule notamment autour de l'organe pivot qu'est le Conseil d'État du roi – est au cœur de la culture politique absolutiste, ce qui n'empêche pas le roi de pouvoir décider à l'encontre de ses conseillers en toute circonstance. Par ailleurs, l'utilisation de certains concepts aurait mérité plus d'explications, comme « l'opinion publique » qui se confond ici avec celle des philosophes.

Au terme de cette histoire, qu'a-t-on appris sur la relation que ce roi « tout entier voué à la paix par éducation et par inclination » entretenait avec le Canada? L'auteur revient finalement sur les propositions énoncées en introduction, à savoir que si la colonie constitue bien un rempart contre l'expansionnisme britannique et qu'une population importante peut compenser l'infériorité de la marine royale, l'intérêt que le roi attache à sa défense est limité par le mercantilisme et la conviction que son peuplement ne peut se faire au détriment de la France. Gagnon souligne à juste titre qu'avant même la signature du Traité de Paris, le spectre de l'émancipation des colonies germait déjà dans l'esprit du roi, rendant vains les efforts pour conserver une colonie riche et peuplée. On referme ce livre avec le sentiment d'avoir assisté à un ballet peuplé de personnages fascinants, sans pour autant discerner un propos original. L'ouvrage a cependant le mérite de mettre en lumière les intrigues et les alliances entre les monarchies européennes, souvent

négligées dans l'explication des guerres coloniales, de même que l'incertitude autour des frontières de la Nouvelle-France, une question qui attire de plus en plus l'attention des historiens.

Marie-Ève OUELLET

Université de Montréal.

marieeveo@yahoo.ca

Georges AUBIN et Jonathan LEMIRE, *Ludger Duvernay. Lettres d'exil, 1837-1842*, Montréal, VLB éditeur, 2015, 232 p.

Moins connu que les grands hommes politiques du 19^e siècle québécois que sont Louis-Joseph Papineau, Louis-Hippolyte La Fontaine ou Honoré Mercier, Ludger Duvernay représente tout de même « un artisan incontournable de l'histoire du Québec » et on ne peut que féliciter Georges Aubin et Jonathan Lemire, tous deux spécialistes de l'histoire des patriotes, d'avoir fait l'édition de quelques-unes de ses lettres d'exil. Celles-ci sont précédées d'une introduction substantielle qui retrace les origines généalogiques du patriote né à Verchères et esquisse les grandes lignes de sa carrière dans le journalisme entreprise dès l'âge de quatorze ans, et au cours de laquelle il cumule les fonctions d'imprimeur, d'éditeur et de journaliste, notamment à *La Minerve*, journal montréalais parmi les plus importants de l'époque. Une fine connaissance des fonds et des documents d'archives permet à Aubin et Lemire d'éclairer la trajectoire de Duvernay en montrant comment ce dernier était perçu par ses contemporains. Les recherches menées par les deux chercheurs complètent ainsi la biographie de Denis Monière, *Ludger Duvernay et la révolution intellectuelle au Bas-Canada*, parue chez Québec/Amérique en 1987.

Le choix de lettres que proposent Aubin et Lemire se divise en deux parties. La première présente une sélection d'une trentaine de lettres écrites de la main de l'exilé politique entre avril 1838 et décembre 1851, parmi lesquelles on trouve pour une large part des lettres publiques qui ont paru dans différents organes de presse, dont *La Canadienne*, *L'Aurore des Canadas* et *Le Courrier des États-Unis*. Le prospectus du *Patriote canadien*, feuille que fonde Duvernay à Burlington, figure aussi dans ce corpus d'écrits publics. Si ces lettres aux journaux témoignent principalement de la pensée politique de Duvernay, à propos de l'Union des Canadas par exemple, elles nous renseignent également sur le rôle de médiateur culturel qu'assume Duvernay de l'autre côté de la frontière. La lettre d'août 1840 adressée au journal *La Canadienne* prend la forme d'une notice topographique de la ville de Burlington, qui n'est pas sans rappeler la missive de Siméon Marchessault, autre exilé politique expatrié aux Bermudes, destinée à Richard Hubert. Duvernay y décrit l'emplacement et l'architecture de cette ville des États-Unis où trouvent refuge de nombreux patriotes en cavale; il y aborde le système postal, l'industrie, l'agriculture, l'éducation, le milieu du livre, l'imprimé. Se révèle également dans cette correspondance l'engagement religieux de Duvernay qui s'implique dans l'établissement d'institutions catholiques francophones aux États-Unis, montrant ainsi que les patriotes n'étaient pas tous des anticléricaux notoires. Les lettres rédigées